



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 02/10/2025
Publié le **le 03/10/2025**
ID : 057-245700695-20250925-D2025_140_SI-AR

DECISION 2025-140

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 13 du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu la délibération n° 10 du Conseil communautaire en date du 7 novembre 2023, relative à l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024, pour le budget principal de la CCCE,

Vu la délibération n° 11 du Conseil communautaire en date du 7 novembre 2023 relative à l'adoption du Règlement Budgétaire et Financier de la CCCE,

Vu la délibération n° 8 du Conseil Communautaire en date du 5 novembre 2024 relative au Rapport d'Orientations Budgétaires 2025,

Vu la délibération n° 9 du Conseil communautaire en date du 10 décembre 2024 portant sur le vote du Budget primitif principal 2025 de la CCCE, et autorisant Monsieur le Président de la CCCE à effectuer des virements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des crédits inscrits dans chaque section, conformément aux dispositions prévues par l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n° 12 du Conseil communautaire en date du 8 avril 2025 portant sur le vote du Budget supplémentaire principal 2025 de la CCCE,

Vu la décision du Président n° 2025-73 en date du 10 juin 2025 portant Virement de Crédits n° 1/2025 relatif au budget principal 2025 de la CCCE,

Vu la décision du Président n° 2025-86 en date du 26 juin 2025 portant Virement de Crédits n° 2/2025 relatif au budget principal 2025 de la CCCE,

Vu la décision du Président n° 2025-106 en date du 15 juillet 2025 portant Virement de Crédits n° 3/2025 relatif au budget principal 2025 de la CCCE,

Vu la décision du Président n° 2025-107 en date du 17 juillet 2025 portant Virement de Crédits n° 4/2025 relatif au budget principal 2025 de la CCCE,

Vu la décision du Président n° 2025-110 en date du 23 juillet 2025 portant Virement de Crédits n° 5/2025 relatif au budget principal 2025 de la CCCE,

Vu la décision du Président n° 2025-135 en date du 18 septembre 2025 portant Virement de Crédits n° 6/2025 relatif au budget principal 2025 de la CCCE,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Considérant la nécessité de procéder à l'ajustement des crédits votés au titre de l'année 2025 pour le budget principal de la CCCE,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

DECIDE

Article 1 :

De procéder aux virements de crédits tels que présentés dans le tableau, ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 01/10/2025

Reçu en préfecture le 02/10/2025

Publié le

ID : 057-245700695-20250925-D2025_140_SI-AR

Virement de crédits n°7-2025

Imputation (chapitre - article - fonction)	NATURE	MONTANTS	
		CREDITS OUVERTS	CREDITS REDUITS
CHAPITRE 011		15 388,00	17 088,00
D F 011 60612 020 /0404_STLIAISON Service : Service Finances	Énergie - Électricité		17 088,00
D F 011 615221 66 /1207_MSAP Service : Service Batiments	Entretien et réparations - Bâtiments publics	300,00	
D F 011 61551 420 /12_SOCIAL ET 3EME AGE Service : Service Social et 3e Age	Entretien et réparations - Matériel roulant	268,00	
D F 011 617 76 /0316_MAISON DE LA NATURE Service : Charge de Mission Citadelle	Études et recherches	10 500,00	
D F 011 6184 020 /0204_IFAGE Service : Service Informatique	Formation	2 400,00	
D F 011 6288 020 /0204_IFAGE Service : Service Informatique	Autres services extérieurs - autres	1 920,00	
CHAPITRE 65		1 700,00	0,00
D F 65 65811 020 /0204_IFAGE Service : Service Informatique	Droits d'utilisation – informatique en nuage	1 700,00	
TOTAL FONCTIONNEMENT DEPENSES	dont crédits au titre de la fongibilité : 1 700,00 €	17 088,00	17 088,00
CHAPITRE 21		192 817,42	192 817,42
D I 21 21351 0031 321 /0902_SPGYMKANF Service : Service Batiments	Agencement - Bâtiments publics	134 000,00	
D I 21 21351 0033 325 /0903_SPTEN Service : Service Batiments	Agencement - Bâtiments publics	21 000,00	
D I 21 21351 0045 312 /0502_CITADELLE Service : Service Batiments	Agencement - Bâtiments publics	5 000,00	
D I 21 21351 0046 321 /0911_SPDOJOCAT Service : Service Batiments	Agencement - Bâtiments publics	17 500,00	
D I 21 21351 0047 4222 /0604_EFCRVOLM CRECHE VOLMERANGE	Agencement - Bâtiments publics	850,00	
D I 21 21838 OPNI 633 /0512_TCOT ROD Service : Service Informatique	Autre matériel informatique	3 862,86	
D I 21 21848 0204 7213 /0301_CATTENOM DECHETTERIE Service : Service Collecte dechetteries	Autres matériels de bureau et mobiliers	500,00	
D I 21 21848 OPNI 76 /0315_RESERVE NATURELLE Service : Service Reserve naturelle	Autres matériels de bureau et mobiliers	271,12	
D I 21 2188 0038 66 /1207_MSAP Service : Service France Services	Autres immobilisations corporelles	120,00	
D I 21 2188 0201 7213 /0314_REGIE COLLECTE OM ET SELECTIF Service : Service Collecte dechetteries	Autres immobilisations corporelles	500,00	
D I 21 2188 0204 7213 /0301_CATTENOM DECHETTERIE Service : Service Collecte dechetteries	Autres immobilisations corporelles	1 600,00	
D I 21 2188 0204 7213 /0305_HETTANGE DECHETTERIE Service : Service Collecte dechetteries	Autres immobilisations corporelles	3 100,00	
D I 21 2188 OPNI 020 /04_SERVICES TECHNIQUES Service : Service Batiments	Autres immobilisations corporelles	4 000,00	
D I 21 2188 OPNI 633 /0316_MAISON DE LA NATURE Service : Service OT	Autres immobilisations corporelles	248,19	
D I 21 2188 OPNI 633 /0512_TCOT ROD Service : Service OT	Autres immobilisations corporelles	265,25	
D I 21 2188 OPNI 020 /0404_STLIAISON Service : Service Finances	Autres immobilisations corporelles		192 817,42
TOTAL INVESTISSEMENT DEPENSES	dont crédits au titre de la fongibilité : 0,00 €	192 817,42	192 817,42
	Total Ouverture de crédits	209 905,42	
	Total Réduction de crédits		209 905,42

Fongibilité	Montant de l'enveloppe de VC autorisés au titre de la fongibilité (7,5 %)	Montant de l'enveloppe de VC déjà consommé au titre de la fongibilité (7,5 %)	Montant VC n° 7-2025 lié à la fongibilité	Solde de l'enveloppe lié à la fongibilité
Section Fonctionnement	3 868 796,02 €	128 238,20 €	1 700,00 €	3 738 857,82 €
Section Investissement	5 047 684,43 €	176 590,00 €	0,00 €	4 871 094,43 €

Les virements de crédits dans les deux sections sont inférieurs au seuil du montant de l'enveloppe fixée au titre de la fongibilité.

Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 25 septembre 2025

Le Président
Michel PAQUET

